

3. Les chefs de missions et le Comité de gestion du personnel seront les deux piliers interministériels du service extérieur consolidé.
4. Le ministère des Affaires extérieures sera responsable et comptable de la gestion au jour le jour du personnel.
5. Les politiques de recrutement, d'avancement et de perfectionnement professionnel évolueront dans le sens d'un service extérieur consolidé et non plus en fonction de ministères particuliers.
6. Le Comité de gestion du personnel (CGP) deviendra le mécanisme qui permettra à tous les ministères du service extérieur de participer à la direction et au contrôle du service extérieur, grâce à l'élaboration de politiques qui guideront la gestion du personnel du service extérieur. Si nécessaire, le Comité des sous-ministres qui coiffe le Comité de gestion du personnel (CGP) fera fonction de cour d'appel et rendra toute décision relative à l'application pratique des politiques.
7. La consolidation constitue une étape nouvelle en matière de gestion du service extérieur; elle suppose de la part des ministères et organismes concernés un changement radical d'attitude.

#### Comment progresse la restructuration du service extérieur?

Le Groupe de travail de la restructuration collabore étroitement avec le Conseil du Trésor afin de déterminer la meilleure méthode de classer chaque poste du service extérieur, comme préalable à l'établissement d'une structure de paliers pour l'ensemble des postes du service extérieur au niveau des opérations. La restructuration du niveau opérationnel sera entreprise (de même que la reclassification du groupe de la direction) dans le but d'harmoniser le service extérieur consolidé et la Fonction publique en général.

Le Groupe de travail procède à l'évaluation d'un certain nombre de postes du service extérieur, en utilisant tant le système d'évaluation Hay que le "plan directeur d'évaluation" (MEP) comme méthodes de reclassification. Le Groupe de travail espère, dès le début du mois d'août, être en mesure de déterminer la manière dont il entend procéder à la reclassification.